

ANNULATION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Prononcée par le Maire au nom de la commune

<p><b>DÉCLARATION PRÉALABLE</b> DP 33535 20 X0012</p> <p><u>Déposée le</u> : 24/02/2020</p> <p><u>Accordée le</u> : 23/03/2020</p>	<p><b><u>DEMANDEUR</u></b> :</p> <p>MONSIEUR POUHEY CLAUDE 19 CHEMIN DE PEYCHON 33370 TRESSSES</p>
<p><u>Adresse terrain</u> : 19, chemin de peychon</p> <p><u>Commune</u> : Tresses</p> <p><u>Parcelle(s)</u> : BA3 1436m2, BA103 2006m2</p>	
<p><u>Destination</u> : division pour construire</p>	

Le Maire,

- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu la déclaration préalable déposée le 24/02/2020 sous le numéro DP 33535 20 X0012 par Monsieur Pouey claud, pour la division d'un lot à construire,
- Vu la demande d'annulation annexée, enregistrée en Mairie en date du 25/09/20 de l'intéressé renonçant à son projet,
- Vu l'avis favorable de la Commune de Tresses.

**ARRÊTE**

ARTICLE 1 : La demande susvisée est annulée.

ARTICLE 2 : La copie du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Pouey Claude - 19 chemin de peychon 33370 tresses
- Monsieur Le Préfet de Gironde

Établi à Tresses, le 10/10/2020

Par Délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire chargé de  
l'aménagement durable et ressources  
Monsieur Christophe VIANDON

